



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA



Syndicalement vôtre

Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

DANS CE NUMÉRO :

**Allocation pour
l'encadrement des
stagiaires : à voir
maintenant!**

2

**Libérations pour la
correction des épreuves
de fin d'année**

2

**Consultation pour
mesures dédiées et
mesures protégées**

3

**Instance locale de
perfectionnement :
l'heure est au bilan!**

3

**Rappel pour la
consultation FAE sur
le programme ECR**

4

CALENDRIER



**Conseil des personnes
déléguées**
30 mai 2018

Conseil fédératif
13, 14 et 15 juin 2018

Encore la faute des profs?

Une note de recherche publiée récemment par l'Institut du Québec (IQ)¹ a occupé un large espace médiatique au début du mois. J'ai essayé de ne pas céder au cynisme quand j'ai entendu les conclusions auxquelles arrivaient journalistes et commentateurs de tout acabit : prendre appui sur les pratiques probantes soutenues par la recherche, rehausser la formation continue des enseignantes et enseignants, évaluer la performance, mettre en place un ordre professionnel, etc.

« Nous y sommes, ai-je pensé, le gouvernement vient de se donner la légitimité de faire indirectement ce qu'il n'arrive pas à intégrer dans le contrat de travail ». En s'appuyant sur les statistiques désolantes de diplomation et de qualification au Québec et en nous comparant avec les autres provinces, l'opinion publique ne pouvait faire autrement que de s'enflammer et exiger du ministre qu'il passe à l'action².

Beaucoup de statistiques, mais pas d'analyse réelle des causes du phénomène

Sur la cinquantaine de pages que compte le document de l'IQ, une vingtaine s'affaire à comparer, de diverses manières, les performances du Québec avec celles des autres provinces canadiennes. Comme l'a lui-même affirmé le ministre Proulx, il ne s'agit pas de faits nouveaux. Il faut également faire attention aux comparaisons, puisque la structure même des diplômes varie d'une province à l'autre, de même que la manière d'établir les taux de diplomation et de qualification³.

Dans la deuxième partie de la note de recherche, l'IQ cherche à faire la démonstration qu'en matière d'éducation, le Québec ferait un effort financier comparable à celui des autres provinces. L'IQ en conclut que « l'argument du manque de financement ne peut, à lui seul, expliquer la faiblesse persistante du taux de diplomation au Québec »⁴. Le problème tiendrait aux façons de faire actuelles. Il n'y avait qu'un petit pas à franchir pour conclure que la source du problème réside dans la qualité de l'enseignement. La FAE a d'ailleurs dénoncé avec vigueur ces conclusions⁵.

La dernière section du rapport, moins volumineuse que les deux premières, explique que si injecter plus d'argent est une solution valable lorsqu'on prétend faire de l'éducation une priorité nationale, il faudra également « mieux investir, c'est-à-dire revoir les façons de faire et évaluer l'efficacité et la pertinence des programmes dans lesquels les sommes ont été injectées au cours des dernières années »⁶.

Curieusement, l'importance de la formation continue, l'évaluation de la performance et la création d'un ordre professionnel ne font l'objet d'aucune étude ou statistique de l'IQ. Tout au plus mentionne-t-on qu'il faudrait évaluer la situation québécoise à l'aune de ce qui se passe chez nos voisins ontariens.

De même, le rapport de l'IQ demeure muet sur des facteurs bien connus dans le monde scolaire et qui ont une incidence certaine sur la persévérance : pauvreté, scolarisation des mères et soutien parental en général, estime de soi, etc.

voir page 4 : FAUTE ➔

Allocation pour l'encadrement des stagiaires : à voir maintenant!

Sébastien VINCENT
conseiller au primaire

Nous souhaitons rappeler au personnel enseignant ayant accueilli des stagiaires cette année de dépenser l'allocation de 500 \$ d'ici la fin de l'année scolaire.

Pour ce faire, référez-vous aux *Modalités d'utilisation de l'allocation pour l'encadrement des stages*¹. La direction demandera sans doute de remplir le *Formulaire de calcul des dépenses de l'allocation pour l'encadrement des stagiaires 2017-2018*² afin de mieux contrôler les dépenses et de s'assurer que ces dernières soient déclarées avec le code budgétaire correspondant. Elle pourra également indiquer la date limite pour procéder.

Il reste des sommes inutilisées au 30 juin 2017 dans votre établissement?

Toujours dans le respect des *Modalités d'utilisation de l'allocation pour l'encadrement des stages*, le CPEE, à défaut l'assemblée générale, doit émettre des recommandations quant à l'utilisation du solde au 30 juin 2017 lié à l'accueil des stagiaires.

Ce solde doit être dépensé **avant le 15 juin 2018**, à défaut de quoi il pourrait disparaître du poste budgétaire. Certains établissements disposent d'un montant relativement important. À voir via l'instance appropriée!

Les personnes déléguées syndicales ont reçu, en janvier 2017, un document faisant état des soldes pour chacun des établissements³.

Des questions? Contactez la personne répondante de votre établissement au SEOM.

¹ Disponible sur le portail administratif de la CSMB ainsi que sur le site du SEOM à <http://seom.qc.ca/stages-et-insertion-professionnelle/>

² Disponible sous ce titre sur le portail administratif de la CSMB.

³ Il s'agit du document CD 1718 024.



Libérations pour la correction des épreuves de fin d'année

Benoît COUTU
vice-président à la vie professionnelle

La mesure 15130 permet la libération de membres du personnel enseignant **pour la correction d'épreuves ministérielles**. Afin de bénéficier de ce temps de libération, il n'y a aucune obligation de participer à la correction collective, à la CSMB ou ailleurs.

Qui peut bénéficier de cette libération? Au primaire, les **titulaires de 4^e année primaire** ont droit à une journée complète de libération pour la correction de l'épreuve du MÉES de **français** langue d'enseignement. Les **titulaires de 6^e année primaire** ont droit à une journée complète de libération pour la correction des épreuves du MÉES de **français** langue d'enseignement **ou de mathématiques** (ex : 0,5 jour pour l'examen de français et 0,5 jour pour l'examen de mathématique). Au secondaire, une libération de 0,5 jour par groupe d'élèves est autorisée pour la correction de **l'examen du MÉES en français de 2^e secondaire**.

De plus, le Service des ressources éducatives (**SRÉ**) de la CSMB **assume les frais de libération des nouveaux enseignants** qui voudront participer **aux ateliers d'appropriation des épreuves du MÉES**, notamment en mathématique et français de 4^e et 6^e primaire, en mathématique de 4^e secondaire, etc.

Enfin, en ce qui concerne les épreuves de fin d'année proposées par la CSMB, il est **possible de participer à des séances de correction collective**. Cette libération sera alors **assumée à même le budget école**.

Veillez vous informer auprès de la direction de votre école pour connaître les dates et la procédure à suivre pour l'ensemble de ces libérations.

Consultation pour mesures dédiées et mesures protégées

Benoit COUTU
vice-président à la vie professionnelle

En fin mai ou au début de juin, le temps est aux prévisions budgétaires pour 2018-2019. **Les enseignantes et enseignants doivent être consultés sur les choix budgétaires proposés par la direction¹, mais aussi sur les choix de ressources techniques, enseignantes ou professionnels, selon les normes d'allocation de plusieurs mesures budgétaires.**

Le MÉES octroie plusieurs mesures budgétaires dédiées ou protégées, allouées directement aux établissements scolaires (écoles ou centres). **La décentralisation de ces mesures implique une prise de décision par les milieux qui doivent identifier leurs besoins et, par consultation et concertation, faire des choix**, selon les normes d'allocation prescrites. **C'est le cas notamment des mesures suivantes :**

- ◆ **15025** - Partir du bon pied! (préscolaire et 1^{er} cycle)
- ◆ **15211** - Ressources professionnelles pour intervenir tôt (préscolaire et 1^{er} cycle)
- ◆ **15027** - Coup de pouce de la 2^e à la 6^e année (primaire)
- ◆ **15026** - Accroche-toi au secondaire!
- ◆ **15011** - Agir autrement pour la réussite des élèves en milieu défavorisé
- ◆ **15014** - Programme de soutien à l'apprentissage - Études dirigées (secondaire)
- ◆ **15015** - Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture, en écriture et en mathématique des élèves des milieux défavorisés

Pour certaines de ces mesures apparues en 2017-2018, il est fort possible que le choix du même type de ressource soit la bonne approche, ne serait-ce que pour assurer une continuité pour une 2^e année consécutive. Cependant, **c'est à l'équipe d'un niveau ou l'autre de s'interroger s'il faut reconduire les ressources ou les choix faits pour 2017-2018 en prévision de 2018-2019, ou plutôt de faire d'autres choix qui répondront mieux aux besoins identifiés.**

De nouvelles ressources pour les EBP

Mentionnons enfin que, dès 2018-2019, le MÉES octroie de nouvelles mesures budgétaires dédiées à des ressources pour les élèves ayant des besoins particuliers (EBP).

- ◆ **15166** - Accroche-toi en formation générale des adultes!
- ◆ **15197** - Accroche-toi en formation professionnelle!

Ces mesures permettront l'ajout de ressources techniques (TES) pour aider les élèves et soutenir le personnel enseignant des centres de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle.

¹ Entente locale, Clause 4-2.02, o) la répartition budgétaire, soit les documents relatifs au budget de l'établissement à être déposés au conseil d'établissement.

Instance locale de perfectionnement : l'heure est au bilan!

Sébastien VINCENT
conseiller au primaire

En cette fin d'année, l'Instance locale de perfectionnement (ILP) doit faire le bilan des activités de mise à jour effectuées au cours de la présente année. Voici quelques brefs rappels :

- ◆ Chaque ILP doit compléter le *Rapport des activités de perfectionnement 2017-2018*¹;
- ◆ Le rapport doit être signé par une ou un membre enseignant de l'ILP et par une ou un membre de la direction;
- ◆ Le rapport est à produire au début juin et il doit être transmis par la direction au Comité central de perfectionnement (voir les indications au bas du rapport);
- ◆ La CSMB a livré des consignes à cet effet aux directions;
- ◆ Conservez pour archivage une copie du rapport complété et dûment signé tel qu'il a été transmis à la CSMB;
- ◆ Pour plus de détails, consultez le communiqué que le SEOM a transmis aux membres enseignants de l'ILP et du CPEE, ainsi que la fiche syndicale *Fin d'année et Instance locale de perfectionnement*².

Besoin de plus d'informations ? Contactez la personne répondante de votre établissement.

¹ Disponible à <http://seom.qc.ca/perfectionnement/> et sur le portail administratif/Dotation et rémunération/Formulaires/Rapport de l'instance locale de perfectionnement personnel enseignant 2017-2018.

² <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Fin-d-annee-et-instance-locale-de-perfectionnement.pdf>

➔ **FAUTE**

suite de la page 1

Une réalité passée sous silence : le recours important au réseau privé

Ce que les médias ne semblent pas avoir retenu, et il faut bien reconnaître que la note de recherche de l'IQ ne s'y attarde pas outre mesure non plus, c'est la proportion effarante d'élèves québécois qui fréquentent l'école privée (20 %) en comparaison avec le reste des élèves canadiens (5 %)⁷. Ne s'agit-il pas d'un écart significatif qui mériterait réflexion?

Le Conseil supérieur de l'éducation concluait, en septembre 2016, que « le Québec est engagé depuis déjà quelques années dans une logique de quasi-marché qui encourage l'essor d'une école à plusieurs vitesses » et que cela compromettait à long terme l'efficacité globale du système d'éducation⁸.

En septembre 2017, Philippe Hurteau et Anne-Marie Duclos ont publié une note socioéconomique pour le compte de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)⁹. Les chercheurs arrivent à la conclusion que « la présence massive du secteur privé dans le domaine de l'éducation tend à renforcer les inégalités sociales en créant des écoles, financées en grande partie par des fonds publics, qui ne desservent que les plus favorisé-e-s d'entre nous »¹⁰. L'homogénéisation des classes provoquée par l'exode des élèves les plus performants serait néfaste pour toutes les catégories d'élèves. « Il semble donc contradictoire pour le gouvernement de ne rien faire afin de limiter le développement - voire de réduire drastiquement le nombre déjà existant - des écoles privées s'il est sérieux dans sa lutte au décrochage scolaire et dans sa valorisation de la persévérance à l'école »¹¹.

Monsieur le ministre, pour diverses raisons que vous évoquez vous-même, on ne peut pas comparer les statistiques de l'Ontario avec celles du Québec. L'heure n'est pas aux raccourcis intellectuels et aux solutions simplistes. Cessez de vous acharner sur le personnel enseignant. Ne pensez plus en termes purement électoraux. Ayez le courage politique d'une réforme en profondeur qui garantira à la source l'égalité des chances. Mettez fin au financement public des écoles privées. Attaquez-vous à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Reconnaissez que ça ne peut pas tout le temps être de la faute des profs.

- ¹ Homsy, Mia, et Simon Savard. *Décrochage scolaire au Québec : dix ans de surplace, malgré des efforts de financement*, Montréal, Institut du Québec, 2018. (<http://www.institutduquebec.ca>)
- ² En effet, selon l'IQ, « le Québec présente la pire performance au niveau canadien, avec un écart de 20 points de pourcentage avec l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. » (Homsy, Mia, et Simon Savard, *op.cit.*, p.3)
- ³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1098618/diplomation-comparaisons-imparfaites-ministre-sebastien-proulx>
- ⁴ Homsy, Mia, et Simon Savard, *op.cit.*, p.4.
- ⁵ <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/rapport-sur-le-decrochage-scolaire-au-quebec---des-conclusions-erronees-et-meprisantes-envers-les-profs-681513241.html>
- ⁶ Homsy, Mia, et Simon Savard, *op.cit.*, p.38.
- ⁷ *Ibid.*, p. 7.
- ⁸ Conseil supérieur de l'éducation. *Remettre le cap sur l'équité : rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*, gouvernement du Québec, 2016.
- ⁹ Hurteau, Philippe et Anne-Marie Duclos. *Inégalité scolaire : le Québec dernier de classe ?*, Montréal, Institut de recherche et d'information socioéconomiques, 2017. (https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file_secondary/Note_Parcours_particuliers_WEB_20170907.pdf)
- ¹⁰ Hurteau, Philippe et Anne-Marie Duclos, *op.cit.*, p.4.
- ¹¹ Hurteau, Philippe et Anne-Marie Duclos, *op.cit.*, p.6.

CONSULTATION
EN LIGNE

**PROGRAMME
ÉTHIQUE ET CULTURE
RELIGIEUSE (ECR)**

Vous en pensez quoi?

**22 MAI
— AU —
15 JUIN
2018**

Rappel pour la consultation FAE sur le programme ECR

Il vous reste encore un peu moins de trois semaines, soit **d'ici le vendredi 15 juin 2018**, pour **participer à la consultation en ligne de la FAE sur le programme Éthique et culture religieuse (ECR)**. La consultation vise tous les membres, tant au secteur des jeunes qu'à l'éducation aux adultes ou à la formation professionnelle. Les enjeux entourant le programme ECR sont nombreux, dépassent largement son cadre, son contenu ou ses modalités de mise en œuvre. La démarche à suivre pour la consultation se trouve sur chacun des cartons envoyés dans les établissements. Soyez nombreuses et nombreux à y participer. Merci de votre collaboration.

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 4 100 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau et Chantal Harvey**.